


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 10 octobre 2023</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le  ID : 074-200070852-20231010-CC_119_2023-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 25 Suppléants : / Absents : 11 Pouvoir : 3 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N°CC 119/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 04 octobre 2023</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Didier GALMICHE, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Paul RANNARD, Bernard REVILLON à David BANANT, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Didier GALMICHE est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – Budget Principal (84400) – Décision Modificative N° 1

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;
Vu la délibération CC 49/2023 du 11 avril 2023 approuvant le Budget Principal 2023
Vu la Décision du Président n° P 02/2023 en date du 27/01/2023 portant sur virement de crédit sur le Budget Principal 2023 (selon CC 127/2022 du 08 novembre 2022 portant sur la fongibilité des crédits en M57)

Mme Sylvie TARAGON Vice-Présidente aux finances expose ce qui suit :

Considérant qu'il y a lieu de régulariser le remboursement FCTVA lié à la construction du bâtiment voiles auprès des services préfectoraux à hauteur de 148 000 €. Il convient donc de créditer le compte D 10222 – FCTVA, et de diminuer le compte R 2313 de ce même montant.

Considérant qu'il convient de régulariser des écritures d'annulation et de réduction liées aux opérations sous mandat pour le compte de la salle des associations du MAC de Minzier, sur les chapitres 45 en dépenses et en recettes.

Considérant que par sincérité budgétaire il convient de diminuer respectivement de 150 000 € les crédits prévus en dépenses et recettes du chapitre D-4581 et R-4582 de l'exercice 2023

La Vice-présidente déléguée aux finances propose la décision modificative N°1 sur le Budget Principal telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458102-4222 : Salle Associations MAC Minzier	210 989.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458202-4222 : Salle Associations MAC Minzier	0.00 €	76 154.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458102-4222 : Salle Associations MAC Minzier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 165.00 €
R-458202-4222 : Salle Associations MAC Minzier	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	210 989.00 €	76 154.00 €	150 000.00 €	15 165.00 €
D-10222-020 : FCTVA	0.00 €	148 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	148 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313-4222 : Constructions (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	148 000.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	148 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	210 989.00 €	224 154.00 €	150 000.00 €	163 165.00 €
Total Général		13 165.00 €		13 165.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative N° 1 sur le budget principal 2023 de la CC UsseS et Rhône telle que présentée ci-dessus,

INDIQUE que les opérations comptables sur le budget Principal 2023 seront inscrites dans les meilleurs délais,

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Didier GALMICHE



Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.